

Délibération n°27

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 24 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 18 septembre 2019 s'est réuni à la salle Dumoulin à Riom, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
51

Nombre de votants :
51

Date de convocation :
18 septembre 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
1^{er} octobre 2019

Objet :

**Projet d'aménagement de 5
logements locatifs sociaux
dans la maison «Chaput» à
Charbonnières-les-
Varennes : aide financière à la
commune**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Valérie SOUBEYROUX, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHARD, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHARD, conseiller communautaire suppléant
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir* à Mme Nicole LAURENT

Absents :

- M Gabriel BANSON
- M François CHEVILLE
- M Gérard DUBOIS
- M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- M Jacques VIGNERON
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Thierry ROUX

**Rapport n°27 – Projet d'aménagement de 5 logements locatifs sociaux dans la maison «Chaput»
à Charbonnières-les-Varennnes : aide financière à la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20181218.13 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2018, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH),
Vu la délibération n°20190423.28 du conseil communautaire du 23 avril 2019 portant approbation du règlement de RLV en faveur des aides en faveur du logement,

Considérant le projet d'aménagement de 5 logements «Maison Chaput» de la commune de Charbonnières-les-Varennnes en centre bourg,

Considérant le plan de financement de l'opération dont le coût prévisionnel est fixé à 741 665 €,

Considérant que la commune sollicite de la part de RLV une aide de 5 000 €/logement, soit 25 000 €,

Considérant que l'analyse du dossier montre que le projet répond aux critères du règlement des aides de RLV en faveur du logement et qu'ainsi la commune peut bénéficier d'une aide de 5 000 €/logement soit une subvention d'un montant de 25 000 € :

- ✓ Les bâtiments à rénover datent du début du XXe siècle ; ce qui leur confère un intérêt patrimonial
- ✓ Le projet est situé en centre bourg
- ✓ La rénovation de l'ancien bâtiment et les démolitions entraînent un surcoût financier.
- ✓ La qualité énergétique des logements va tendre vers la classe C
- ✓ La commune a sollicité plusieurs bailleurs. Un bailleur a refusé toute intervention et un second souhaitait réaliser un projet à minima avec 2 logements tout au plus. C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de porter le projet.

Considérant l'avis favorable de la commission habitat lors de sa réunion du 5 septembre 2019,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve l'attribution à la commune de Charbonnières-les-Varennnes d'une aide financière de 25 000 € pour l'opération de 5 logements locatifs sociaux situés dans la maison « Chaput »,**
- **approuve les termes de la convention de financement correspondante et autorise le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 25 septembre 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20190924-
DELIB2019092427-DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019